

**Prison de Champ-Dollon
1249 Choulex / GE**

Architectes R. Koechlin, M. Mozer,
J.-J. Tschumi,
SIA/FAS,
☎ (022) 44 23 60,
Genève

Ingénieurs civils R. Perreten, P. Milleret

*Ingénieur
chauffage-
ventilation* L. Gay

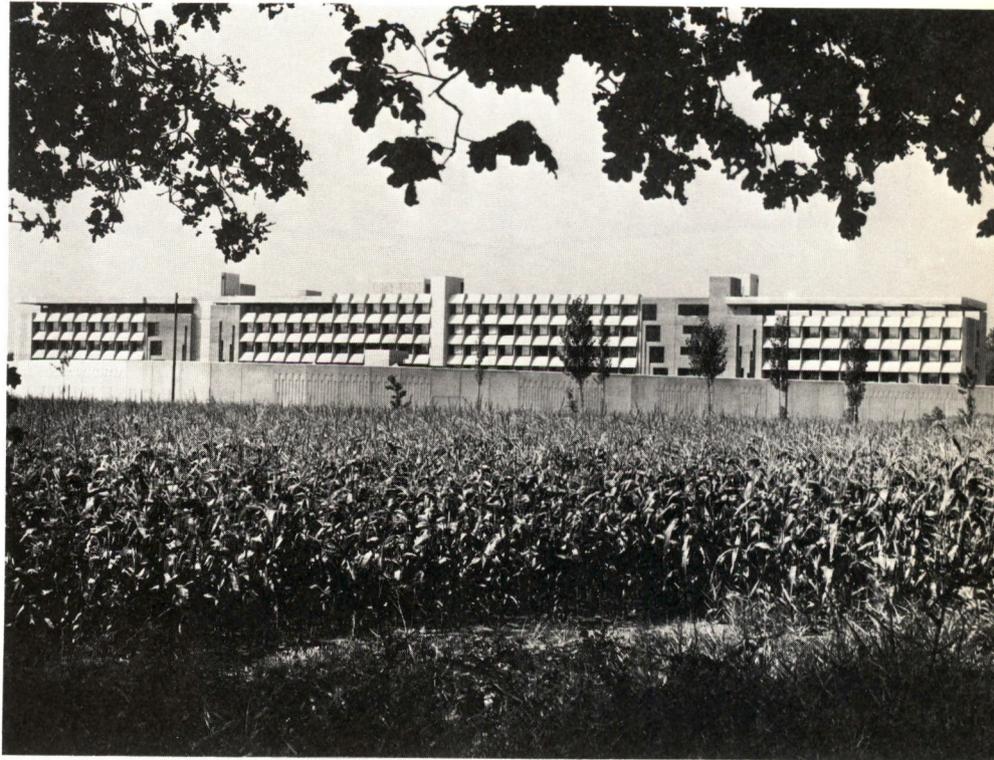
*Ingénieur
sanitaire* A. Baatard

*Ingénieur
électricité* Scherler S. A.

*Sculpteur
pour le portail
d'entrée* M. Torres

Conception 1970-1972

Réalisation 1973-1977



Photos J. Lerch

Généralités

Les Etablissements pénitentiaires et de réadaptation que le canton de Genève réalise à Champ-Dollon comprennent dans leur phase finale une prison préventive de 300 lits pour hommes et 50 lits pour femmes, un centre de psychiatrie pouvant accueillir 70 psychopathes délinquants, et une maison d'éducation au travail pour 15 détenus jouissant d'un régime de semi-liberté.

Une première étape de la prison comprenant 260 lits (hommes et femmes) est achevée depuis 1977. La maison d'éducation au travail s'est ouverte au début de l'année 1978. Quant au centre de psychiatrie, il n'a fait jusqu'à présent l'objet que d'études préliminaires.

Programme

Les établissements pénitentiaires sont destinés à recevoir des prévenus aussi bien que des personnes condamnées à des peines privatives de liberté.

Les peines d'emprisonnement sont exécutées conformément aux dispositions du Code pénal suisse. Elles sont subies dans des établissements uniquement affectés à cette destination.

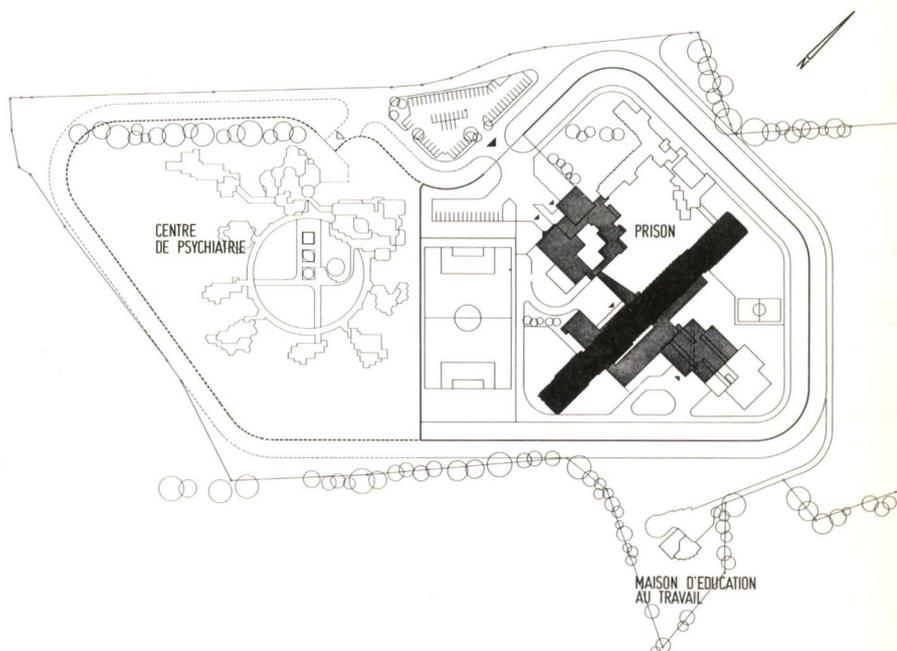
Les peines d'emprisonnement sont exécutées de manière à exercer sur le détenu une action éducatrice et à préparer son retour à la vie libre.

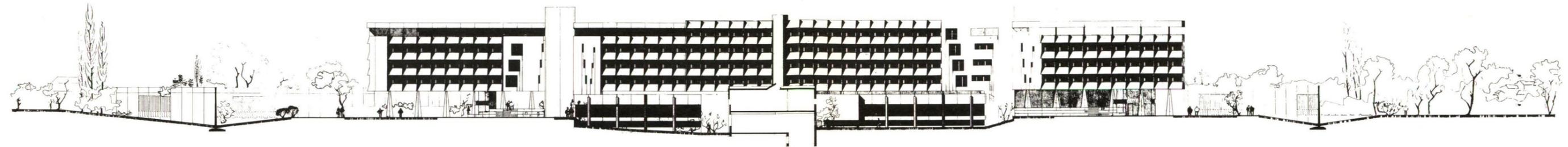
Le condamné est astreint au travail conforme autant que possible à ses aptitudes et le préparant à gagner sa vie après sa libération.

L'organisation de la surveillance doit permettre, sinon favoriser, le contact « physique » entre détenu et gardien. Il convient donc de ne pas abuser des moyens techniques.

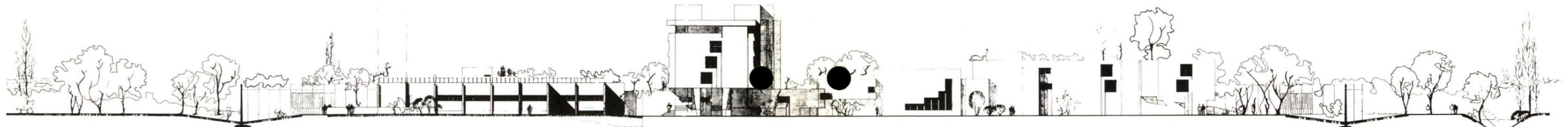
La prison de Champ-Dollon concrétise dans une large mesure les principes énoncés ci-dessus.

Le mur d'enceinte qui entoure l'établissement décourage les tentatives d'évasion et permet ainsi de libéraliser la vie des détenus à l'intérieur. La base du mur est abaissée par rapport au niveau du terrain naturel de manière à réduire la hauteur apparente de l'enceinte et diminuer ainsi l'écran visuel qu'elle constitue dans le paysage sans en amoindrir l'efficacité.





FACADE NORD A



FACADE NORD B



Parti architectural Le plan « en croix » de la prison en facilite la surveillance. Il comporte dans l'ordre d'entrée :

1. **Le bâtiment précellulaire** destiné à l'accueil des détenus et des visiteurs, au personnel et à l'administration. Il contient notamment le greffe, les parloirs, les bureaux de la direction, des juges, de la police et des assistants sociaux, la cafétéria et autres locaux réservés aux gardiens.
2. **Le bâtiment cellulaire** comprend quatre étages dont l'un est attribué à l'infirmerie et à la section spéciale pour psychopathes, tandis que les autres contiennent des unités de surveillance de 50 lits, elles-mêmes subdivisées en deux quartiers de 25 lits. Ceux-ci comptent des cellules individuelles (environ les deux tiers) et des cellules à trois lits. La cuisine et la buanderie occupent la partie centrale du rez-de-chaussée du bâtiment tandis que les promenades s'étendent au-delà des deux extrémités.

3. **Les ateliers** constituent la quatrième branche de la croix. Les détenus y accèdent exclusivement par l'intérieur du bâtiment, tandis que les camions les desservent à l'extérieur par une cour de service. Le va-et-vient des véhicules est contrôlé dans un sas à proximité du portier qui en commande les portes à distance depuis son poste. La conception simple des ateliers permet de les adapter à divers usages en fonction des besoins.

Caractéristiques

Cube SIA de la première étape 95 000 m³
Coût global, y compris l'enceinte et les aménagements extérieurs Fr. 40 000 000.—
Terrain :
— gravier et limon argileux.
Niveau de la nappe :
— environ 2 m sous le terrain naturel.
Travaux spéciaux :
— palplanches sous le mur d'enceinte pour préserver les ouvrages des crues de la Seymaz.

Construction

Structure

Murs, piliers et dalles en béton armé. Certains murs sont en béton « léger ».

Séparation entre cellules

Murs de 20 cm d'épaisseur, assurant une isolation phonique optimale.

Façades

Éléments préfabriqués, isolants, en béton armé. Menuiseries métalliques appliquées de l'extérieur. Vitrierie triple : VHR MACROLON SECURIT. Stores métalliques, commandés manuellement par disque de sécurité. Nacelle d'entretien et de nettoyage suspendue à un chariot roulant sur le toit.

Couverture

Isolation, étanchéité, protection sable et gravier sur toitures inaccessibles, chape ou dallage sur toits accessibles. Aire de roulement pour la nacelle.

Chauffage

Système traditionnel. Une centrale alimente l'ensemble des bâtiments.

Ventilation

Aspiration de toutes les cellules et d'une partie des locaux, combinée avec le chauffage et la climatisation. Gaine verticale d'aspiration par groupes de cellules superposées, à raison d'une prise par étage, de manière à éviter les « ponts phoniques » entre cellules. Isolation acoustique des gaines.

Sanitaire

Chaque cellule est dotée d'un W.-C. et d'un lavabo. Colonne d'écoulement et d'alimentation par groupe de cellules superposées, à raison d'une prise ou d'un raccordement par étage. Courettes techniques bouchées au niveau des dalles et accessibles depuis le couloir central.

Enceinte

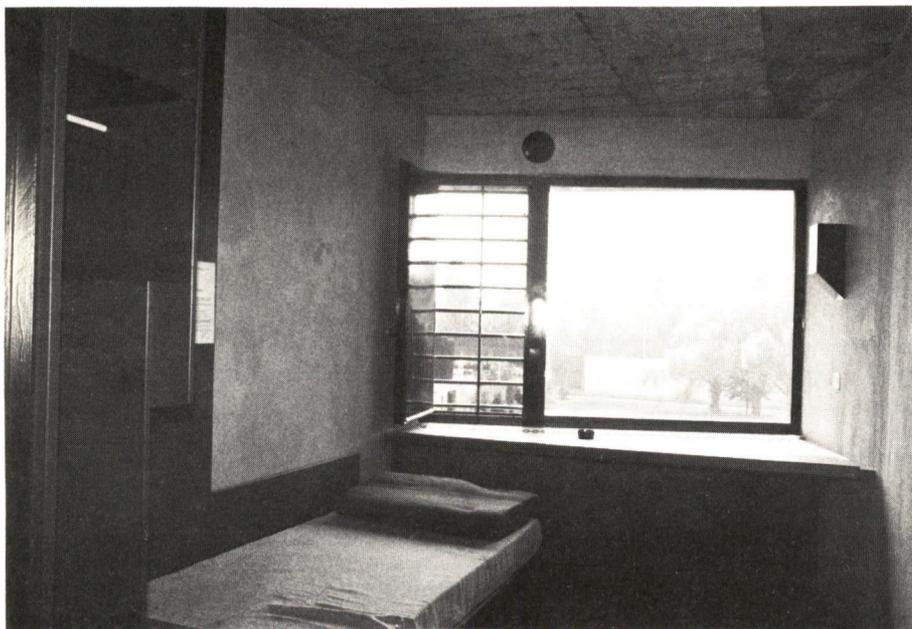
Mur en béton armé. Base du mur surabaissée comme indiqué plus haut. Fossé drainé. Des éléments décoratifs intérieurs et extérieurs ne modifiant pas les conditions de sécurité, intégrés au mur par endroits, en font, à moindre frais, un élément plus vivant et par conséquent moins rébarbatif qu'une muraille nue.

Isolation acoustique

Un soin particulier a été apporté à l'étude de l'acoustique des établissements et en particulier à l'absorption des sons aériens et de contact. Les parois et les dalles des cellules sont en matériaux lourds. Les sols comportent un matelas intermédiaire atténuant la transmission des sons de contact. Les « ponts sonores », trous, etc., sont proscrits dans la mesure du possible ; ceux qui subsistent sont isolés.



Portail d'entrée

*Bibliographie*AS Architecture suisse
N° 34 / Novembre 1978

N. B. *Pour des raisons facilement
compréhensibles, il ne nous a pas été
possible de publier cette
intéressante réalisation plus en détail.
Nous nous en excusons. (Réd.)*